

Comment calculer votre impôt en 2019

mercredi 24 avril 2019



FO
la force de vos droits

Voici la méthode à suivre :

TRAITEMENTS / SALAIRES / PENSIONS / RETRAITES ET RENTES • Appliquez la déduction forfaitaire de 10 % ou bien la déduction des frais réels (traitements/salaires) (s'ils sont supérieurs à la déduction de 10 %)

+

AUTRES REVENUS CATEGORIELS IMPOSABLES EVENTUELS
(rentes à titre onéreux / revenus de capitaux mobiliers / revenus fonciers)

- Soustraire la CSG déductible
- Soustraire les charges déductibles éventuelles

=

Revenu net global

- Si vous êtes concerné,
appliquez l'abattement spécial en faveur des personnes âgées
de plus de 65 ans ou invalides :
2 414 euros si le revenu net global n'excède pas 15 140 euros,
1 207 e si le revenu net global est compris entre 15 141 et 24 390 e euros

=

Revenu net imposable (R) ou Revenu fiscal de référence

Calculez ensuite :

- a - Votre nombre de parts (N) à l'aide du tableau ci-contre
- b - Le quotient familial correspondant (R/N)
- c - Utilisez le barème de calcul page suivante

=

Impôt brut

- Appliquez la décote si l'impôt brut est inférieur à 1 595 e et si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, à 2 627 e et si vous êtes mariés ou pacsés.
 - Appliquez la réduction de 20 % du montant de l'impôt brut pour les foyers modestes
 - Déduisez vos réductions d'impôt
- Imputez ensuite vos crédits d'impôt, avoirs fiscaux, le cas échéant.

=

Impôt dû